

UIMM: Laurence Parisot dément les accusations et porte plainte pour diffamation

PARIS (AFP) - Denis Gautier-Sauvagnac est sorti samedi de son silence pour affirmer, par la voix de son avocat, que Laurence Parisot avait été informée plus tôt qu'elle ne le dit de l'existence d'un système de retraits en espèces des caisses de l'UIMM, une accusation démentie par la présidente du Medef.



© AtlasVista
Laurence Parisot le 3 mars 2008 dans la cour de Matignon à Paris (© AFP/Archives - Patrick Kovarik)

Laurence Parisot a fustigé samedi sur France 2 une "vieille garde" au sein de l'UIMM et tendu la perche à son nouveau président Frédéric Saint-Geours, après les accusations portées contre elle par MM. Gautier-Sauvagnac et Dewavrin. "Ce sont des sacrés menteurs, ces messieurs, je dis bien ces messieurs parce qu'il ne s'agit pas de l'ensemble de l'UIMM", s'est insurgée Mme Parisot Mme Parisot qui a annoncé son intention de porter plainte pour diffamation.

"Il s'agit de deux personnes qui constituent une vieille garde de l'UIMM et ces personnes sont aujourd'hui mises en cause et devant la justice", a déclaré la présidente du Medef, qui dit avoir été informée la veille de la publication d'un article du Figaro révélant ces pratiques, soit le 25 septembre 2007, et a décidé de porter plainte pour diffamation.

Evoquant les pratiques de l'UIMM, Mme Parisot a semblé dédouaner le nouveau président de la fédération Frédéric Saint-Geours et lui a tendu la perche pour "fonder le patronat du XXIème siècle". "Est ce que M. Saint-Geours est au courant ? Il dit qu'il veut réformer, qu'il veut mettre fin à ces pratiques mais pour mettre fin à ces pratiques, il faut les connaître. Est-ce que lui-même les connaît, je ne suis pas sûr", a-t-elle poursuivi.

"Je crois qu'il est temps que l'UIMM passe à autre chose clairement et nettement et vienne au contraire avec moi fonder, construire le patronat du XXIème siècle", a encore dit Mme Parisot qui doit voir M. Saint-Geours "lundi matin". "Vous comprenez peut être encore mieux ce soir pourquoi je demande la remise à plat des mandats patronaux. Je ne veux pas tomber de Charybde en Scylla, nous avons eu déjà un certain nombre d'affaires, il y a sans arrêt des rebondissements. Je veux que les personnes qui représentent toutes les entreprises de France dans des institutions paritaires soient au-dessus de tout soupçon", a-t-elle martelé.

Dans un entretien au Monde daté de dimanche, puis samedi soir sur France 2, Mme Parisot a réaffirmé n'avoir appris l'existence de ce système occulte de retraits en liquide que "la veille de la publication des faits dans la presse", soit le 25 septembre 2007.

Le prédécesseur de DGS à la présidence de l'Union des industries et métiers de la métallurgie, Daniel Dewavrin, a contesté samedi cette version, relatant des confidences que M. Gautier-Sauvagnac lui aurait faites à la suite d'une rencontre avec Laurence Parisot "avant l'été". "Il m'a dit qu'il avait eu une conversation avec Laurence (Parisot) et qu'elle était parfaitement au courant", a déclaré à l'AFP M. Dewavrin, président de l'UIMM entre 1999 et 2006. "Je me souviens très bien de cette conversation et j'ai poussé à ce moment-là Denis (Gautier-Sauvagnac) à accélérer la sortie de ce système qui n'est quand même pas tellement d'actualité", a-t-il ajouté.

"Si Mme Parisot veut aller en justice, nous irons sereins et tranquilles", a répondu Daniel Dewavrin.

Interrogé par l'AFP, Jean-Yves Le Borgne, avocat de M. Gautier-Sauvagnac, a indiqué: "mon client confirme les propos du président Dewavrin". Selon M. Gautier-Sauvagnac, cette conversation avec Mme Parisot remonte "au printemps, en mai-juin", a précisé son avocat. En fin d'après-midi, M. Dewavrin a vertement répliqué à Mme Parisot sur France Inter, l'accusant de "ne pas dire la vérité".

"Elle ne dit pas qu'elle savait depuis longtemps que ces choses-là existaient, qu'elle en a tiré profit pour mener sa politique", a dit M. Dewavrin pour qui "ça lui sert de prétexte pour attaquer l'UIMM avec une très, très grande violence".

Quelque 19 millions d'euros en liquide ont été retirés des caisses de l'UIMM entre 2000 et 2007 sous l'autorité de DGS, mis en examen notamment pour "abus de confiance" dans cette affaire. Les enquêteurs soupçonnent que la majeure partie de ces fonds a pu servir au financement occulte de syndicats, pour, selon DGS, "fluidifier le dialogue social".

Le président de l'UIMM, Frédéric Saint-Geours, a pour sa part refusé de "commenter les déclarations des uns et des autres, laissant la justice faire sereinement son travail", selon un porte-parole.

La révélation le 28 février par l'hebdomadaire Marianne des indemnités de départ consenties par l'UIMM à DGS a déclenché les foudres du monde politique et la colère de Mme Parisot. Elle a depuis demandé à l'UIMM de remettre les mandats nationaux qu'elle exerce dans des institutions au nom du Medef.

L'UIMM, qui avait soutenu Yvon Jacob contre Mme Parisot lors de son élection en 2005 à la tête du Medef, a accepté le réexamen des conditions de départ de DGS et une nouvelle direction générale, mais en refusant de rendre ses mandats. Depuis lors, les deux parties campent sur leurs positions.

Publié le: 09/03/2008 à 09:27:25 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/uimm-laurence-a123134.html>